

Volume 286.

Rome

1736.

L'orthographe des noms annexés a été répétée ici telle qu'elle est dans le manuscrit quoiqu'elle soit différente de celle qui est employée aujourd'hui; - afin de par endroit au lecteur de retrouver les paragraphes analysés.

Affaires de Cochinchine.

Sommaire des choses contenues dans le Rapport sur ces affaires présenté à la Propagande par les Missions Etrangères.

Rapport à la Propagande sur les affaires de la Cochinchine, présenté par M. de la Court. — Occasion du recours formé par M. de la Court, supérieur des missionnaires français de Cochinchine, par devant la Propagande; — Objet de ce rapport; — Description géographique du royaume de Cochinchine.

I. Point: Historique de la mission française de Cochinchine, où l'on démontre quel fut l'établissement et le heureux progrès de la mission de Cochinchine sous les Vicaires apostoliques français et combien la nation française a bien mérité de la foi catholique dans

Volume 286

les royaumes de Cochinchine, Chiampa, Siam et Cambodge, — d'où l'on conclut qu'il ne faut pas priver cette mission des avantages que lui procure le zèle de la dite nation, 7.

§ premier. — Origine et institution des évêques et vicaires apostoliques français dans les Indes; fondation du séminaire des Missions étrangères de Paris et du séminaire de Siam, 7.

§ second. — Mgr Lamothe Lambert est envoyé 10 comme vicaire apostolique en Cochinchine; il y établit la foi catholique qui est ensuite propagée dans ce royaume, grâce aux immenses travaux de ses successeurs, les vicaires apostoliques français et des missionnaires de la même nation, 10.

II Point. : Exposé des démêlés de la mission 11 française avec Mgr de Nabuce.

I Partie: Mgr l'évêque de Nabuce, dernier vicaire apostolique de Cochinchine, cherche à exclure du dit royaume les missionnaires français, introduit quelques nouveautés dans l'Eglise en matière de doctrine, — d'où l'origine du schisme et l'état malheureux où se trouve la mission, 11.

§ premier. — Mgr de Nabuce très bien reçu 15 par les français dans leur principale résidence, les chasse non seulement de la dite résidence, mais successivement de toutes les autres églises de la province; — Partage de la mission entre les missionnaires français et les réguliers avant l'arrivée de Mgr de Nabuce en Cochinchine, 11.

§ deuxième. — Mgr de Nabuce s'empare 24 des provinces septentrionales de Quambin et de Vinh Kat; il restreint les facultés du prêtre amanite Laurent qui administrerait les dites provinces, puis le suspend à divinis.

§ troisième. — Mgr de Nabuce se rend

Volume 286

maitre des provinces de Nharu et Nhatlang, et relevant M Gouge, qui en avait l'administration dans les déserts de Chiampa, le suspend a divinis, jusqu'à ce qu'il se soit soumis; 28.

8 quatrième) - Où il est prouvé que le motif pour lequel le vicaire apostolique s'est emparé des missions françaises et en a disposé en faveur d'autres missionnaires, n'est ni leur insuffisance, ni la perversité de leurs doctrines, comme le prétend le vicaire apostolique, mais uniquement sa haine contre la nation française et son désir de dominer; 29.

8 cinquième - Le vicaire apostolique tente également de s'emparer des provinces de Euyen et des missions françaises des provinces de Quinin et de Cham; Les chrétiens s'y opposent et spécialement M de Flory qui les gouvernait; le Vicaire apostolique déclare que M de Flory a encouru l'excommunication; raisons alléguées par M de Flory contre cette déclaration; 30.

8 sixième) - M M de la Court et Dupuy à peine arrivés en Cochinchine persuadent à M Gouge et à M Laurent, prêtre annamite, de demander l'absolution de leur suspension; ils exhortent inutilement M de Flory à se soumettre au vicaire apostolique, se séparent du dit missionnaire et obéissent en tout au vicaire apostolique.

8 septième) - Par suite de la mort de M de Flory et des autres missionnaires français, M de la Court étant resté seul en Cochinchine, le vicaire apostolique déclare ne plus vouloir souffrir dans sa mission aucun missionnaire français et oblige M de la Court par ses vexations et ses menaces à quitter la mission

8 huitième) - M Bourguinie se rend de Siam 86 en Cochinchine pour y exercer les fonctions de missionnaire; Le vicaire apostolique lui refuse les pou-

Volume 286

880

voirs, lui commande de s'en retourner promptement à Siam et lui défend sous peine de censure d'emmener aucun jeune cochinchinois au séminaire de Siam; verations du prélat contre les missionnaires français, M de la Court en appelle à la Propagande de tous les décrets du vicaire apostolique et part pour l'Europe; 86.

II Partie) : Mgr de Nabucé répand quelques nouveautés en matière de doctrine et oblige les missionnaires à les enseigner comme s'ils étaient des articles de foi, — de là scandale pour les chrétiens et étonnement des païens. 94

§ premier — Mgr de Nabucé par une lettre pastorale enseigne qu'il est permis aux chrétiens d'assister aux comédies païennes et menace de son indignation et des censures ecclésiastiques les missionnaires français qui s'opposent à cette nouveauté, — Examen, dans un argument à part, de la dite proposition; 95.

§ deuxième — Mgr de Nabucé défend aux catéchistes d'administrer le sacrement de baptême, bien plus, il ordonne sans aucune raison qu'on rebaptise, sous condition, il est vrai, tous les enfants de tous les temps et de tous les lieux baptisés par n'importe quel catéchiste; — Discussion de cette doctrine; 103.

§ troisième) — Le même vicaire apostolique abolit la pratique de l'Eglise Romaine et les instructions de St Charles Borromée touchant l'administration du sacrement d'Eucharistie 118

§ quatrième) — Ces susdites nouveautés sont accueillies avec horreur et mépris par les chrétiens de Cochinchine; ils s'imaginent que M de Flory n'est coupable d'aucun autre délit que celui de combattre ces opinions, et ils se déclarent en public contre 126

Volume 286

cette doctrine et contre la conduite du vicaire apostolique ; 126.

III Pointe : Doleances présentées à la Propagande au sujet des missionnaires français du Séminaire de Paris dans la Mission de Cochinchine, 132

1^{re} doléance : Le triste état de la Cochinchine est attribué par le vicaire apostolique à la désobéissance, à la pernicieuse doctrine du prêtre Charles de Flory, ainsi qu'à son indifférence pour les censures et à sa mort impénitente; — Examen et réfutation de cette allegation

2^{me} doléance : Du sujet de la mort de M Laurent, prêtre annamite, et de la présumée instruction donnée aux chrétiens par M de Flory dans son testament « sufficere actum contritionis licet habita copia confessarii, etiam in articulo mortis » — Réfutation : Cette proposition est différente de celle qui se lit dans le testament de M de Flory que l'on soumet à l'examen et au jugement de la Propagande ; 143.

3^{me} doléance : Le vicaire apostolique accuse 153 les Directeurs du séminaire de Paris d'avoir cherché à pallier la conduite blâmable et la pernicieuse doctrine de M de Flory. — Soin d'approuver cette conduite ou l'a ouvertement blâmée, ce qu'ont fait aussi les missionnaires du Tonkin, de la Cochinchine et particulièrement Mgr de Gueratay.

4^{me} doléance : Le vicaire apostolique prétend 170 que Mgr de Gueratay en écrivant aux chrétiens de Cochinchine s'est attribué sur eux une espèce de juridiction et a fomenté le schisme de M de Flory — Réfutation ; 170

5^{me} doléance : On se plaint que M de la Court a enseigné dans l'église de Thi Phu qu'on peut prier en particulier pour M de Flory mort

Volume 286

88^o

sous le coup de censures et dans l'impuissance. — Vérité et circonstances du fait reproché : le propos ne mérite point les qualifications que le vicaire apostolique lui donne ; 180.

6^{ème} doléance : Le vicaire apostolique reproche à M de la Court d'avoir célébré la messe dans l'église de Chi Phu, nonobstant sa défense. — Le missionnaire en célébrant dans la dite église n'a point violé les saints canons, ni même transgressé les ordres du prélat. 204

7^{ème} ex-dernière doléance : On accuse M Bourgine d'avoir cherché, d'après les instructions de Mgr de Querélay, à corrompre par des présents l'intégrité du vicaire apostolique et à se concilier la bienveillance des chrétiens, d'avoir exhorté ces derniers par la publication de la lettre de Mgr de Querélay à ne pas obéir au vicaire apostolique ; 209 — Réponse à ces allégations. 209

Résumé en Conclusion de ce présent 214
mémoire, où on expose les instances de l'Eglise de Cochinchine et les suppliques des Directeurs du Séminaire de Paris, leur obéissance aux décrets apostoliques et leur disposition à prouver leur parfaite soumission au saint siège et à la Propagande, et où l'on propose les moyens qui semblent propres à rendre la paix à l'Eglise de Cochinchine.